parlait le poète et que « ses ailes de géant empêchent de marcher », il avance, mais très lentement.

C'est bizarre. « Il faut le voir en plein vol. Ça vous coupe le souffle », nous dit un jeune homme enthousiaste, qui explique la chose en connaisseur.

On nous montre l'appareil de M. de Bischof et celui de Santos-Dumont. Santos, lui, a créé une « libellule » : il a ainsi baptisé son appareil en raison de la longue queue rectrice dont il l'a muni.

Il semble quelque informe carcasse et on à peine à croire que la vie puisse jamais l'animer.

C'est cependant cela, comme c'est la machine Farman qui constitue la solution d'un problème qui a inquiété l'esprit humain pendant des siècles.

Les habitations à bon marché

Le dépouillement des votes à la préfecture du Pas-de-Calais.

La commission chargée du dépouillement des votes émis pour la présentation : 1° de trois directeurs de caisses d'épargne ; 2° de trois administrateurs de sociétés de construction ou de crédit d'habitations à bon marché, et 3° de trois membres de sociétés de secours mutuels ou d'unions de sociétés de secours mutuels s'est réunie à la préfecture d'Arras.

Cette présentation est faite en vue de la nomination de trois membres du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du Pas-de-Calais.

MM. Gerbore, vice-président du Conseil de préfecture, délégué du Préfet, président ; Bauvin, conseiller général et Minelle, maire d'Arras, étaient présents.

1° *Caisses d'épargne* : Inscrites, 16. — Votantes, 15. — Bulletin nul, 1. — Suffrages exprimés, 14.

Ont obtenu : MM. Carlier, administrateur de la caisse d'épargne, à Arras, 13 voix, élu ; Courtin, à Lens, 4 voix ; Playouste, à Béthune, 3 voix, et Stenne-Cloquet, à Espaume, 2.

20 candidats ont obtenu chacun une voix. Il y a ballottage pour les deux administrateurs restant à élire.

2° *Sociétés d'habitations à bon marché* : Inscrites, 8. — Votantes, 6. — Suffrages exprimés, 4.

Ont obtenu : MM. Amédée Doutremepuich et Narcisse Bauvin, conseillers généraux ; De Bette François, Lapierre Donat, Eugène Jouan, Guillaume Duloy, Emile Salembier, Paul Michonneau, Edouard Lesur, Albert Obeuf, Jules Pousin et Ernest Plocq, chacun une voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 26 janvier prochain.

3° *Sociétés ou Unions de Secours mutuels* : Inscrites, 316. — Votantes, 297. — Bulletins blancs, 2. — Bulletins nuls, 49. — Suffrages exprimés, 186. — Majorité absolue, 94.

Ont obtenu : MM. Ernest Debeaumont, président de la société « La Fraternelle » à Bully, et vice-président de la Fédération à Bully-Grenay, 106 voix ; docteur Lestocquoy, président de l'Association des médecins, vice-président de la Fédération, à Arras, 97 voix ; Maincourt, président de la Société communale à Auxi-le-Château, 91 voix ; docteur Aigre, président de l'Union du Boulonnais, vice-président de l'Union départementale, à Boulogne, 4 voix ; Alexandre Cavrois, président de la Société communale d'Arras, directeur du « Mutualiste du Pas-de-Calais », à Arras, 43 voix ; Tourneur, président de « La Fraternelle Audomaroise », vice-président de l'Union départementale, à Saint-Omer, 38 voix ; Dupont, président de l'Union des Sociétés de secours mutuels l'Auchel, à Auchel, 17 voix ; Dupré, vice-président des Sociétés de Secours mutuels de Bully et environs, à Bully, 13 voix ; Ferrand, inspecteur d'académie, président de la Société des instituteurs, à Arras, 4 voix ; Aubrun, inspecteur primaire à Boulogne, 3 voix.

MM. Debeaumont et Lestocquoy sont élus.

Il sera procédé, le dimanche 26 janvier, à un second tour pour la présentation d'un troisième candidat.

Le Referendum du Bâtiment à LILLE

Les syndicats adhérents à la Fédération régionale du bâtiment se sont réunis dimanche à 3 heures, à l'Hôtel des Syndicats, à Lille, sous la présidence du camarade Facomprez, secrétaire de la Fédération des menuisiers-charpentiers qui, en quelques mots montre l'utilité pour la Fédération du secrétaire Letellier, répondeur de même.

Le camarade Lallau lui succédant demande si les camarades ont des observations à présenter.

Cocheteux, secrétaire du syndicat des peintres en bâtiment, dit que ces dernières ne pourront prendre part au vote, les syndiqués n'ayant pas été convoqués en temps utile.

Le citoyen Rousselot prend la parole et, en une vibrante allocution, fait appel à l'union syndicale. Il propose l'appel nominal des syndicats représentés, afin que chaque secrétaire puisse donner son avis sur le referendum.

Les différents syndicats : terrassiers, secrétaire Rypert ; maçons, secrétaire Couvel ; *peintres, secrétaire* Cocheteux ; pierres blanches, secrétaire Prévost ; couvreurs, régionale du Nord de s'affilier à la Fédération nationale.

Les délégués présents exposent leur mandat. Le citoyen Rousselot, délégué de la Fédération nationale leur répond.

Après une longue discussion, on passe au vote, et l'adhésion de la Fédération régionale à la Fédération nationale du bâtiment est repoussée.

On ne peut pas considérer ce referendum comme exprimant l'opinion générale, à cause du grand nombre de syndicats qui n'y ont pas pris part.

VIEILLES CHRONIQUES

DE LA RÉGION

Incendie de la ferme Pollet à Lompret

Le lundi de Pâques, 25 avril 1859, une ferme du village de Lompret, près de Lille, occupée par Jean-Baptiste Pollet et appartenant à M. Gustave Quecq, fut détruite par un incendie.

En peu d'instants le feu dévorait tous les bâtiments, deux granges, une écurie, une étable à vaches et un corps de logis, composé de huit pièces. Tout fut réduit en cendres, y compris le mobilier.

Jean-Baptiste Pollet habitait la ferme avec ses deux enfants, sa femme, sa tante Isabelle Delcourt et un domestique nommé Fortuné Bonte.

Le lundi de Pâques, dans la matinée, le fermier se rendit à Comines avec ses enfants, pour y passer cette journée de fête. Sa femme était seule à la maison avec sa tante Delcourt, quand, vers deux heures de l'après-midi, le facteur apporta une lettre à l'adresse de Pollet. Il venait de la trouver dans la boîte et s'était empressé de la faire parvenir à la ferme.

En l'absence de son mari, Mme Pollet n'ouvrit pas la lettre, attendant son retour. Il revint vers 7 heures et demie du soir ; il était gai et dispos. Sa femme lui tendit l'enveloppe ; mais à peine Pollet l'eut-il décachetée que son visage changea. Il semblait à la fois surpris et effrayé.

Cette lettre anonyme était ainsi conçue :

« Si vous ne mettez pas 40 francs près de votre barrière, contre la première épine de la haie, il vous arrivera malheur. »

Le fermier, après avoir lu et relu cette sommation en donna communication à sa famille ; puis il appela Fortuné Bonte, le domestique, et lui dit de courir chez le maire et le garde-champêtre et de remettre la lettre au premier des deux qu'il rencontrerait.

Dix minutes s'écoulèrent. Le fermier, qui semblait joyeux et énervé et pouvait l'être à bon droit, alla et vint, changea de veste, porta à manger aux bêtes. Soudain, on entendit Fortuné Bonte qui entrait ; il poussait de grands cris.

Il venait d'apercevoir le feu qui déjà envahissait toute la petite grange. Tout le monde y courut ; mais déjà il n'était plus temps d'arrêter l'incendie. La tante Delcourt, qui n'était pas la moins acharnée à vouloir l'éteindre, remarqua que le foyer primitif se trouvait sous de la paille en tas.

Comme il n'y avait ni pompe ni pompiers dans le pays, il n'y avait qu'à se résigner à laisser le fléau accomplir son œuvre. On put seulement faire sortir les chevaux et les bestiaux qui furent sauvés.

***

Cinquante ans plus tôt, cet incendie mystérieux aurait été porté, sans conteste, à l'actif des « sommeurs », dont les exploits terrorisaient notre département ; mais en 1859, à une époque de l'histoire du Nord, où la tranquillité publique régnait au plus haut degré, où les crimes étaient très rares, il parut difficile d'admettre une explication aussi romanesque.

A tort ou à raison, la justice vit dans ce sinistre une manœuvre criminelle du fermier lui-même. Accusé, emprisonné, déféré aux Assises, comme incendiaire, Jean-Baptiste Pollet y comparut le 19 août 1859.

L'acte d'accusation s'exprima ainsi sur les charges qui pesaient contre l'accusé.

« Les circonstances dans lesquelles avait éclaté l'incendie, rapprochées de la réception de la lettre anonyme, firent supposer que la malveillance n'était pas étrangère à cette affaire. Comme c'était jour de fête, en effet, aucun ouvrier n'était entré dans la grange, soit avec une lumière, soit avec une pipe. Il fallait donc que l'on eût pénétré tout exprès pour mettre le feu.

Or, on n'avait vu personne rôder autour de la ferme et aucun étranger ne s'y était introduit pendant la journée. Jusqu'au retour de Pollet, seuls s'y étaient trouvés sa femme, Fortuné Bonte et Isabelle Delcourt.

Le coupable devait donc être l'un des habitants de la ferme même ; et les soupçons se portèrent aussitôt sur Jean-Baptiste Pollet.

On examina d'abord l'écriture de la lettre anonyme qu'on reconnut avoir été tracée de la main gauche. Puis on saisit plusieurs pièces écrites par Pollet et l'on fit faire par ce dernier des corps d'écriture tant de la main gauche que de la main droite. La comparaison de ces diverses pièces ne laissa aucune doute au juge d'instruction. L'expert commis à leur examen déclara, avec la conviction la plus profonde, que Pollet en était l'auteur.

La lettre sans doute est écrite sans aucune faute d'orthographe, mais cela s'explique par une certaine instruction qu'a reçue l'accusé.

Ce point établi, la culpabilité de Pollet ne saurait être mise en question : lui seul est l'incendiaire et la lettre qu'il s'est adressée n'avait pour but que de détourner les soupçons

L'instruction a de plus établi que l'accusé, après son retour à la ferme était entré dans une grange construite en dur, attenante à la grange en torchis, couverte en paille, où l'incendie s'est déclaré, et qui n'en est séparée par aucune cloison. C'est à ce moment que profitant de l'absence de son domestique, il aura mis son projet à exécution.

On a dû rechercher en outre le motif qui a poussé Pollet à incendier sa ferme.

Les bâtiments, ainsi que le mobilier, étaient assurés à la Compagnie Le Nord.

Or, d'une part, il a été établi que l'accusé espérait retirer du sinistre un bénéfice considérable. Il était assuré pour 40,000 francs et prétendit toucher cette somme. Le préjudice éprouvé et fixé par experts n'a été en réalité que de 3,292 francs.

D'autre part, les bâtiments, à l'exception de la grange couverte en dur, devaient être dans le courant de l'année reconstruits aux frais de Pollet, avec des matériaux fournis par M. Quecq. Peut-être Pollet espérait-il qu'à la suite de l'incendie, M. Quecq reconstruirait dans des conditions moins onéreuses pour son fermier. »

***

La défense de l'accusé était très difficile. Que pouvait-il opposer à l'expertise en écriture, cette arme terrible qui a fait condamner tant d'innocents. De plus, et peut-être parce qu'il s'agissait de l'incendie de la ferme d'un gros propriétaire, tel que M. Quecq, le ministère public était très monté contre l'accusé.

Le réquisitoire du premier avocat général, M. Moncrette, ne dura pas moins de deux heures.

Le jury déclara l'accusé non coupable, et Pollet fut acquitté au milieu des applaudissements.

E. A.

Dernière Heure

CONSEIL NATIONAL DU Parti Socialiste

(De notre envoyé spécial)

Paris, 19 janvier. — Aux termes de l'article 30 du règlement, le conseil national du Parti socialiste (S. F. I. O.) s'est réuni ce matin en assemblée ordinaire, salle de l'« Egalitaire », 13, rue de Sambre-et-Meuse, à Paris.

Disons, en passant, que l'« Egalitaire » est une des coopératives les plus importantes de la capitale. Elle compte 6,362 sociétaires et elle a fait, l'année dernière, plus de deux millions d'affaires.

L'« Egalitaire » est affiliée à la Bourse des Coopératives socialistes. Les délégués se trouvaient donc dans un milieu éminemment sympathique et ont reçu l'accueil le plus cordial.

La salle où a eu lieu la réunion est située au premier étage, au-dessus de vastes magasins. Elle a de très grandes dimensions. De larges baies lui donnent une lumière éclatante ; les murs sont tapissés de drapeaux rouges et d'inscriptions socialistes.

Au fond, se dresse l'estrade qui a été disposée pour recevoir les membres du Bureau. Elle est couronnée d'un buste monumental de la République sociale.

Dès 9 heures, les délégués arrivent par petits groupes.

Les conversations sont très animées. Les militants qui se retrouvent après deux longs mois ont beaucoup de choses très intéressantes à se raconter. On parle surtout de la demande de contrôle qui a été introduite contre certains membres du groupe socialiste parlementaire.

La réunion sera-t-elle orageuse ? Il est impossible de le pronostiquer pour l'instant.

PREMIERE SEANCE

La première séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence du citoyen RAQUILLET (Seine-et-Loire), assisté des citoyens BRUNELIERE, LAFONT, et de la citoyenne ROUSSEL.

On remarque dans la salle les citoyens Jaurès, Guesde, Delory, Groussier, Betoulle, Breton, Allemane, Varenne, Constans, députés ; Landrin, Tanger conseillers municipaux de Paris.

La Fédération du Pas-de-Calais est représentée par les citoyens Ferrand et Raoul Evrard.

Le citoyen DUBREUILH donne lecture du rapport au Conseil national.

Il résulte de ce rapport que le nombre des cartes actuellement distribuées s'élève au chiffre de 56,000. La propagande est assurée et fonctionne d'une manière normale.

Une question assez épineuse est alors agitée : il s'agit des versements à effectuer par les élus parlementaires au Parti.

Sur la proposition du citoyen DELORY, il est entendu qu'un délai de un mois sera laissé aux élus, en retard de leurs cotisations, pour se mettre en règle avec le Parti.

La première séance est levée à midi et demi.

Avant de se séparer, les délégués désignent le citoyen Delory pour présider la seconde séance.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 30 sous la présidence du citoyen DELORY, député du Nord, assisté du citoyen CORDE (Gascogne) et de la citoyenne ROUSSEL.

L'ordre du jour appel la discussion du projet de budget.

Incidemment, les citoyens DUBREUILH, ROLLAND, TANGER prennent la parole sur la question des attributions de l'administrateur de la librairie.

Il est décidé que le citoyen Rolland fera partie du Bureau.

Le projet du budget, mis aux voix, article par article, EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le citoyen BRETON, député du Cher, demande qu'on discute d'abord les demandes de contrôle contre certains élus.

Cette proposition n'est pas adoptée, mais il est entendu que cette question viendra immédiatement après la discussion du programme municipal.

LE PROGRAMME MUNICIPAL

Afin d'activer les discussions, l'assemblée émet un vote limitant à dix minutes le temps laissé aux orateurs pour développer leur pensée.

Le citoyen REVELIN donne lecture du projet de programme municipal élaboré par la commission administrative du Parti.

Des applaudissements unanimes accueillent cet exposé.

Le citoyen CONSTANS, député, prend la parole sur l'article relatif aux octrois.

Le citoyen DUMOULIN (Ardennes) parle de la Fédération des élus socialistes des Ardennes. Il signale les services rendus à la classe ouvrière de cette région par cette organisation. Il donne comme exemple de socialisme pratique l'œuvre de la municipalité socialiste de Fumay qui, ayant donné des terrains communaux à des associations patronales, leur a imposé un cahier des charges prévoyant en faveur des ouvriers un minimum de salaire et de travail et la réduction des heures de travail le samedi et le lundi.

Le citoyen JAURES n'est pas partisan d'inscrire au programme la rétribution des élus municipaux. Il redoute l'hostilité des électeurs que pourrait provoquer cette revendication.

Il est d'avis que le Parlement seul a qualité pour trancher cette question.

Ces réflexions faites, le programme municipal est adopté à l'unanimité.

LES DEMANDES DE CONTROLE

Les délégués du Puy-de-Dôme déposent une motion préjudicielle ayant pour but de renvoyer au Congrès national de Toulouse les demandes de contrôle contre les élus législatifs.

Cette proposition n'est pas adoptée.

Le citoyen DUBREUILH expose l'état de la question.

Puis, le citoyen LOVRIS, délégué de Loir-et-Cher, développe le sens de la demande de contrôle présentée par sa fédération.

Il s'attache à prouver que ceux-là ont manqué au pacte d'unité qui ont voté le budget ou qui se sont abstenus dans le vote sur l'ensemble du budget. Il dit qu'ils se sont mis, comme Briand, en dehors du Parti.

Il conclut en demandant l'exclusion du citoyen Breton qui a voté le budget et un rappel pour ceux qui se sont abstenus.

Le citoyen LAUDIER, délégué du Cher, convient que le citoyen Breton a manqué à la discipline du Parti ; mais, il met en garde le Conseil national contre des mesures de rigueur qui pourraient entraîner la dissolution de la Fédération du Cher.

Il demande de renvoyer la question au congrès de Toulouse.

Le délégué de la Charente propose l'ordre du jour pur et simple.

Le citoyen BRACKE rappelle les principes du Parti sur cette matière.

Il est d'avis que le citoyen Breton, en votant le budget, s'est mis de lui-même en dehors du Parti.

Le délégué de la Seine donne lecture d'une motion demandant, au nom de cette fédération, l'exclusion du citoyen Breton.

La parole est au citoyen BRETON.

Le député du Cher se plaint du procès de tendance qu'on veut lui faire.

Il explique que, en ce qui le concerne, il estime qu'on peut voter le budget lorsqu'il renferme des réformes importantes.

Il dit que si l'on doit refuser le budget on devrait également refuser de voter en faveur de toutes les lois.

Il soutient que la tactique consistant à refuser le budget pourrait faire le jeu de la réaction.

Passant à son adhésion au groupe des réformes sociales il revendique pour lui-même la liberté d'appartenir à ce groupement comme d'autres appartiennent à la Franc-Maçonnerie, à la Ligue des Droits de l'Homme, etc.

Il défend la ligne politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour et prend à partie assez vivement les fédérations du Pas-de-Calais et du Nord qui se sont mises d'accord pour sauver les citoyens Basly et Lamendin dans la question de Liévin.

Une réplique du citoyen GUESDE est vivement applaudie.

Reprenant sa thèse, le citoyen BRETON proteste contre l'attitude de ceux qui le déclarent en dehors du Parti tout en sachant bien que le Congrès national seul a le droit de voter l'exclusion.

Le citoyen VARENNE succède au citoyen Breton.

Finalement, par 33 voix de majorité, le Conseil National a décidé de proposer au Congrès National qui se tiendra à Toulouse, l'exclusion du Parti du citoyen Breton, député du Cher.

Le Ministre du Travail à Rive-de-Gier

UN DISCOURS DE VIVIANI

Rive-de-Gier, 19 janvier. — Comme nous l'annonçons d'autre part, Viviani a inauguré aujourd'hui un groupe scolaire à Rive-de-Gier.

Les réceptions officielles, dont nous parlons plus haut, se sont terminées par la présentation de la délégation des Loges maçonniques de Saint-Etienne.

Viviani fes a félicitées de s'associer à la manifestation organisée par la démocratie de Rive-de-Gier. De tout temps, a-t-il dit, les Maçons ont travaillé pour le bien de la République ; ils ont contribué à son affermissement et ont collaboré à la rendre meilleure. »

A 10 heures et demie, le cortège se forme pour aller inaugurer le groupe scolaire. La population fait un accueil très sympathique au ministre du travail.

Au cours de sa visite à la Verrerie coopérative des Vernes, Viviani déclare que le *ministère du Travail est surtout un ministère* technique qui, par une centralisation de documents intéressant l'industrie et, par des statistiques plus exactes que les précédentes, permettra la rédaction de projets de *loi favorables aux travailleurs et à l'industrie* elle-même ; grâce à l'augmentation du budget pour les coopératives, le ministre pourra efficacement leur venir en aide par des prêts ; les coopératives, dit-il, représentant à l'état embryonnaire l'avenir du pays feront disparaître la hiérarchie sociale du salariat.

LE BANQUET

Après l'inauguration du groupe scolaire, un banquet populaire de 400 couverts a été offert au ministre. Faute de place, beaucoup *de personnes n'ont pu y assister.*

Au dessert, après les discours du préfet et du maire, VIVIANI prononce un remarquable discours. Il rappelle dans quelles conditions il vint dans la Loire en 1895, comme médiateur dans la grève des verriers de Rive-de-Gier ; en 1901, pour parler en faveur de Briand, alors candidat, dont il fait un vif éloge ; en 1906, comme simple citoyen pour lutter contre le nationalisme ; plus tard comme ministre et récemment lors du conflit minier où l'on a trouvé un terrain d'entente tout préparé.

Viviani déclare n'avoir rien abandonné de son programme politique ; il est désireux de combattre encore pour les réformes sociales.

Ayant salué la mémoire de Waldeck-Rousseau, le ministre examine des réformes sociales déjà réalisées par le gouvernement *et celles restant à son programme. Il sou*tiendra les retraites ouvrières qu'il veut obligatoires ; l'ignorance et l'imprévoyance sont les deux fléaux de la République ; il faut que par les retraites se crée une géné*ration de prévoyants et non d'assistés.*

Viviani, après avoir parlé de la prochaine discussion de l'impôt sur le revenu, termine en buvant à la République qui se développa normalement et méthodiquement, à la République du travail et à la Révolution française qui est la révolution humaine, car elle contient en elle tous les germes de l'émancipation humaine.

Longuement acclamé par la population enthousiaste, Viviani a quitté Rive-de-Gier en automobile à 3 heures un quart.

PALMES ACADÉMIQUES

Paris, 19 janvier. — L'*Officiel* publiera demain les promotions et nominations suivantes :

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Docteur Baude, à Douai ; Dr Berquet, délégué cantonal ; Bigot, à Hanbourdin ; Dr Bole, à Roubaix ; Bouzel, à Haubourdin ; Brousson, à Lille ; Muissart, à Fourmies ; Candelain, à Valenciennes ; Candeville, à Boulogne-sur-Mer ; Charpentier, à Lille ; Cordier, à La Bassée ; Debève, à Marny ; Déplechin, à Lille ; Dr Deveny, à Valenciennes ; Dreyfus, à Valenciennes ; Dufresnes, à Douai ; Durand, sous-préfet d'Avesnes ; Evrard, à Lille ; Flery, à St-Omer ; Gaillardot, à Dunkerque ; Mme Gauteline, à Douai ; *Gaubert, à Valenciennes* ; Dr Hennart, à Lille ; Houbron, à Lille ; Lainé, à Fournes ; Lamorie, à Boulogne-sur-Mer ; Laurent, à Lille ; Lebrun, à Lille ; Legrand, à Douai ; Lemahieu, à Carnières ; Lussiez, à Lille ; Merchier, à Lille.

OFFICIERS D'ACADÉMIE

MM. Aigre, à Boulogne-sur-Mer ; Allard, à Bavai ; Amand, à Condé ; Baillot, à Bully ; Blaise, à Anzin ; Clondeau, à Thumeries ; Bodin, à Calais ; Bonvalet, à Oye ; Botteguin, à Lille ; Mme Bourgeois, à Lièvin ; M. Bourre, à Calais ; Boussimaer, à Auxi-le-Château ; Mlle Bouvier, à Boulogne-sur-Mer ; M. Briquet, à Aniche ; *Brunel, à Cambrai* ; Mme Brunet, à Draveil ; M. Bulet, à Sangatte ; Gaunelin, à Lille ; Caucel, à Douai ; Capelle, à Neuve-Berquin ; Caron, à Carvin ; Cartier, à Maubeuge. Mlle Cazin, à Valenciennes ; *Dr Clenen, à Vimy ; Cliche, à Valen*ciennes ; Collery, à Bourbourg ; Dr Coquidé, à Frévent ; Corvez, à Trélon ; Courtol, à Denain ; Decocq, à Lille ; Defer, à Armentières ; Delabre, à Tourcoing ; Delannoy, à Lille ; Delattre, à Fresnes ; Deligne, à Cambrai ; Dermis, à St-Omer ; Dr Derome, à Wargnies-le-Petit ; Derveaux, à Boulogne-sur-Mer ; Desbarbieux, à Croix ; Desfontaine, à Douai ; Desjardins, à Cambrai ; Devismes, à Montreuil-sur-Mer ; Doignes, à Templeuve ; Dressart, à Carvin ; Dubois, à Gœulzin ; Duburq, à Roubaix ; Dufour, à Aniche ; Dupont, à Douai ; Durieu, à Dunkerque ; Dutboit, à Cambrai ; Elleboode, à Dunkerque ; Fancon, à Avesnes ; Fenin, à Aniche ; Fleury, à St-Omer ; Fouquart, à St-Omer ; Fournier, à Cambrai ; Frigière, à Roubaix ; Gaston, à Lille.

Gautier, à Roubaix ; Mme Geyler, à Sars-Poterie ; Godard, à Lille ; Goupil, à Cambrai ; Hubert, à Marchiennes ; Huquet, à Corbehem ; Huquet, à St-Pol ; le père Huyghes, ancien missionnaire, à Abeele-Boeschepe ; Igard, à Mazingarbes ; Laderrière, à Escaudain ; Lagache, à Roubaix ; Lallard, à Raismes ; Dr Lambillotte, à Douai ; Lacotte, à Willems ; Langrand, à Cambrai ; Lamle, à Bellaine ; Lebeau, à Réquignies ; Leblanc, à Cartignies ; Lecat, à Baives ; Ledreu, à Lille ; Ledoux, à Aire-sur-Lys ; Lefebvre, à Lens ; Leflon, à Norrent-Fontes ; Legrand, à Méricourt ; Lemaire, à Lille ; Lemaire, à Calais ; Lembrey, à Calais ; Lengrand, à Sebourg ; Lengrand, à Liévin ; Leroy, à Richebourg-l'Avoué ; Lesur, à Onnaing ; Leulieux, à Tilques ; Loir, à Onnaing ; Lorthiois, à Lille ; Lottin, à Courrières ; Martin-Evrard, à St-Omer ; Maugé, à Calais ; Mayot, à Caudry ; Mercier, à Roubaix ; Moity, à Fourmies ; Molinier, à Clary ; Monthus, à Lembres ; Mortier, à Steenworde ; Mouraux, à Lille ; Monys, à Louvroil ; Mugnier, à Cambrai ; Nicaud, à Lille ; Nigeon, à Lille ; Patelle, à Rosult ; Quinion, à Douai ; Sauvage, à Lille ; Sirot, à Douai ; Stoffaes, à Hazebrouck ; Trépon, préfet du Pas-de-Calais ; Tubay, à Quaedypres ; Vandamme, à Lille ; Witour, à Roubaix ; Wallaert, à Pont-à-Vendin.

Nieppe, à Cambrai ; Nocleroq, à Boulogne-sur-Mer ; Oswalt, à Cambrai ; Pellarin, à Cambrai ; Peuvion, à Arras ; Pierchon, à Fontaine-au-Bois ; Piette, à Fourmies ; Pinel, à St-Pol ; Mme Plankaert, à Roubaix ; Plaquet, à Lille ; Pluvinage, à Cambrai ; Truthon, à Calais ; Mme Pruvost, à St-Pol ; Quehen, à Colombert ; Prévôt, à Lecelles ; Raquez, à Lille ; Ricard, à Brulogne ; Rochez, à Viesly ; Roger-Lacasagne, à Boulogne ; Rougemont, à Audruicq ; Rousseau, à Jolimetz ; Roussenac, à Lille ; de St-Jean, à Beaumetz-les-Cambrai ; Scellier, à Valenciennes ; Tacoen, à Strazeele ; Tellier, à Gravelines ; Tersen, médecin-major au 84e de ligne ; Teynier, à Maubeuge ; Tiberghien, à Douai ; Timmermans, à Lille ; Tricart-Tellier, à Grand-Fort-Philippe ; Turotte, à Cambrai ; Vaillant, à Lille ; Vandermer, à Aniches ; Verlime, à Dunkerque ; Verlomme, à Dunkerque ; Vantieghen, à Lille ; Wallarand, à Valenciennes ; Wuillaume, à Anzin ; Willot, à Poix ; Wyckaert, à Bœlleul

EXPLOSION DE GRISOU

Six mineurs tués. — Vingt-cinq blessés.

Charleroi, 19 janvier. — Un coup de grisou s'est produit ce matin, à 4 heures et demie, au puits de la Calotte, du charbonnage de Couchant-de-Flénu. IL Y A EU SIX TUES ET VINGT-CINQ BLESSES.

L'explosion s'est produite à l'étage de 800 mètres, où 19 mineurs travaillaient. Il y a eu 13 blessés à cet étage et 12 à l'étage de 775 mètres.

A 11 heures du matin, on avait remonté trois cadavres ; il en reste encore trois dans les décombres.

HORRIBLE SPECTACLE

La catastrophe survenue au puits numéro 5 de la mine du Couchant de Flénu, à Quaregnon, a terrifié la population. Cependant, les secours furent promptement organisés. Arrivés à l'étage de 800 mètres, les sauveteurs se trouvèrent en présence d'un horrible spectacle. Le grisou avait fait son œuvre. Plusieurs victimes étaient brûlées ou asphyxiées. On acquit bientôt la certitude que 6 mineurs avaient été tués.

Le sauvetage présenta de nombreuses difficultés, ce qui explique que le dernier cadavre n'ait pu être remonté au jour qu'à 11 heures.

Presque tous les morts sont mariés et pères d'une nombreuse famille.

DRAME DANS UNE PRISON

Un condamné à mort assaille un gardien

Louvain, 19 janvier. — Le gardien Lefebvre a été frappé à l'improviste de nombreux coups de couteau par un nommé D..., condamné à mort, âgé de 22 ans, qu'il conduisait à la manœuvre de la pompe.

L'état de Lefebvre est grave. D... a été mis en cellule de force.

Les apaches cléricaux à Liège

Notre confrère « L'Etoile Belge » signale qu'à l'occasion d'un congrès d'étudiants catholiques, la ville a été fortement troublée. Les éliacins cléricaux, dit notre confrère, se sont promenés en ville le gourdin en l'air, terrorisant les cafés par leurs allures provocatrices, proférant de véritables cris d'apaches.

Des manifestations anticléricales se sont produites. Il y a des blessés et des arrestations.

SIX MARINS NOYÉS

Londres, 19 janvier. — Six marins du steamer « Lac Michigan » s'étant attardés, hier dans un cabaret de Greenwich voulurent rejoindre le navire dans deux canots.

Un épais brouillard couvrait alors la Tamise. Ce matin les canots furent trouvés la quille en l'air. On croit que les marins se sont noyés.

---

rent dans les siens avec une telle expression qu'il ne put se défendre d'un nouveau tressaillement.

Mais la portière du coupé se referma, les chevaux se mirent en marche, la vision disparut...

Depuis, tous les dimanches, le jeune docteur rencontrait la princesse.

Il lui jetait à la dérobée de furtifs regards. Il la trouvait belle, il l'admirait, il était intrigué par ses allures mystérieuses. Il éprouvait également la sensation de n'être pas pour elle un inconnu, aussi scrutait-il son visage, se demandant où il avait pu rencontrer la princesse.

Mais les réponses qu'il se faisait étaient toutes négatives.

Non, jamais il n'avait vu ces traits, jamais le regard de ces yeux ne l'avait jadis frappé.

L'hiver se passa ainsi, avril parut et c'est par un matin adorable de printemps, que le docteur Hautefort reçut de ses parents la dépêche reproduite au commencement de ce chapitre...

Lorsque sa visite fut terminée, Philippe se jeta dans sa voiture et il ouvrait la bouche pour donner au cocher l'adresse de ses parents, lorsqu'il se souvint qu'un malade réclamait impérieusement ses soins, et qu'il avait promis de s'y rendre ce matin-là.

— Avenue de la Grande-Armée, 104, dit-il alors.

Et il s'installa en pensant :

J'expédierai le plus vite possible mon pansement, et j'arriverai au plus tard à midi chez nous.

Les prévisions de Philippe se réalisèrent.

En effet, comme midi sonnait, il pénétrait dans l'appartement des Hautefort.

Son père et sa mère l'attendaient dans le salon.

Mme Hautefort pleurait et M. Hautefort, soucieux, se promenait nerveusement dans la pièce.

— Eh bien, qu'y a-t-il ? demanda le jeune docteur, en embrassant sa mère.

Pourquoi ces pleurs, maman ?

— Ah ! mon ami ! mon ami ! sanglota Mme Hautefort, nous sommes bien malheureux !

— Nous sommes perdus ! appuya le père.

— Perdus ! je t'en prie, père, explique-toi, tu me fais trembler...

— C'est la ruine, la faillite, le déshonneur, répétait Hautefort, mais je n'y survivrai pas...

— Au nom du ciel, parle plus clairement, interrompit Philippe.

Je ne te comprends pas, mon cher père.

— Tu vas me comprendre.

Tu sais que nous ne sommes pas bien riches.

Nos fonds sont constamment employés pour la plupart dans nos affaires.

Cependant le peu d'argent liquide que nous possédons est déposé chez Blanchard, notre banquier...

Trois cent mille francs environ...

Or, Blanchard, ruiné par le krach des blés, a pris la fuite hier.

— C'est un grand malheur évidemment, dit le docteur, mais ne vous désolez pas pour cela.

Retirez-vous des affaires, réalisez... et venez vivre avec moi...

Vous êtes en âge de vous reposer, que diable ! Il y a assez longtemps que tu trimes, mon pauvre vieux papa, ajouta le jeune homme d'un accent ému.

— Ah ! Philippe ! si cela se pouvait !

Mais c'est impossible ! impossible, vois-tu !

J'ai demain, fin de mois, une échéance considérable, près de cent cinquante mille francs.

Je comptais sur Blanchard... car j'ai à peine trente mille francs en caisse... et le voilà parti...

Comment faire d'ici demain ? comment parer à cette échéance ?

Mes traites seront protestées, je serai déclaré en faillite...

— Voyons, voyons, père, raisonnons, ayons du sang-froid...

Ne serait-il pas possible de renouveler ces effets ?

Cela nous donnerait un peu de temps...

Hautefort secoua la tête avec douleur.

— Hélas ! fit-il, ce moyen m'est refusé...

Songe que l'échéance est demain matin...

Je ne puis à temps prévenir nos correspondants...

Non, il faut payer ou être déshonoré...

Je suis fou, mon enfant... fou de désespoir...

— Père, je possède quelques économies, une cinquantaine de mille francs...

Je puis les réaliser aujourd'hui même et les mettre à votre disposition.

— Qu'est-ce que cela ? murmura la mère, pas même la moitié de ce qu'il faut...

— Je vais battre Paris, frapper chez tous mes camarades.

De votre côté, agissez.

Il est impossible que vous ne trouviez pas d'aide parmi vos confrères...

Allons, père, du courage...

A force de raisonnements, Philippe parvint à remettre un peu de calme dans l'âme du commerçant.

Il fut décidé qu'Hautefort essaierait d'emprunter de son côté la somme qui lui manquait, tandis que Philippe agirait de même du sien.

Le déjeuner fut expédié en quelques minutes.

Aussitôt le café pris, au milieu d'un silence morne, le docteur embrassa ses parents, leur demanda une fois encore d'avoir du courage, puis il partit.

Aussitôt installé dans sa voiture par exemple, le pauvre garçon perdit subitement l'expression tranquille que, jusqu'alors, au prix d'un effort violent, il avait conservée sur le visage.

Son front se rida sous l'empire d'une préoccupation pénible.

— Je ne sais si je pourrai nous sortir de là, murmura-t-il.

La situation est terrible, et jamais père ne survivra à cette catastrophe si je ne puis l'éviter.

En quelques heures, trouver cent mille francs ! C'est presque insensé !

Enfin, je ferai tout, tout ce qui sera possible.

Il rangea les billets dans un portefeuille qu'il plaça dans une poche intérieure de sa redingote, puis il se rendit place de l'Etoile, où habitait un de ses amis assez riche, et auquel il comptait avoir recours, lui sachant un cœur excellent.

Au moment où son coupé s'engageait dans l'avenue Friedland, à l'angle du faubourg Saint-Honoré, le cheval dut s'arrêter par suite d'un rassemblement assez considérable qui encombrait toute la voie.

Le docteur se mit à la portière, demanda de quoi il s'agissait.

— Ah ! monsieur ! lui dit un passant de mise bourgeoise, un accident épouvantable vient d'avoir lieu !

Un pauvre ouvrier a été écrasé par le phaéton que vous voyez là.

Ce malheureux pousse des cris épouvantables, car les roues lui ont passé sur le corps.

Philippe, sans en entendre davantage, descendit de voiture, et pénétra non sans peine jusqu'au théâtre de l'accident.

Un domestique tenait par la bride le cheval du phaéton, et une très jeune fille, toute pâle et tremblante tentait de s'expliquer avec deux agents qui lui parlaient d'une façon assez rude, tandis qu'à terre un homme s'épuisait à jeter des hurlements de douleur.

Le docteur Hautefort déclina ses qualités aux agents, et demanda tout d'abord qu'on transportât le blessé dans une pharmacie proche, afin qu'il fût possible d'examiner ses blessures et de le panser au moins sommairement.

Ce qui fut fait.

La jeune fille à laquelle la foule ne ménageait pas les quolibets, critiquant sa maladresse à conduire, son manque d'expérience, la jeune fille, de plus en plus gênée, voulut suivre le pauvre homme, déclarant qu'elle s'occuperait de lui, et voulant savoir si sa blessure était réellement grave.

L'homme avait une jambe cassée.

Philippe demanda une voiture d'ambulance, et présida lui-même à l'install